

Séance du conseil d'administration de l'UPA de Portneuf tenue le 23 novembre 2022,
à 19 h 30 au Manoir Pub Saint-Basile

Résolution

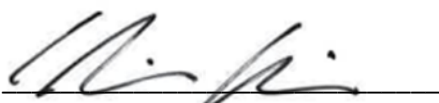
OBJET : ÉLECTION POUR LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENT 2022-2023

- Considérant le règlement général de l'UPA de Portneuf actuellement en vigueur;
- Considérant que le conseil d'administration doit recommander, par résolution, un candidat au poste de vice-président à l'assemblée générale annuelle;
- Considérant que la résolution sera présentée à l'assemblée générale annuelle pour ratification;
- Considérant que le poste de vice-président sera en élection lors de l'AGA du 26 janvier 2023;

Sur motion dûment proposée par Mme Gabrielle Durocher appuyée de M. Patrick Derome, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration de l'UPA de Portneuf :

1. Propose M. Gilles Grandbois à titre de vice-président pour l'UPA locale de l'UPA de Portneuf pour un mandat d'un (1) an;
2. Demande à l'assemblée générale annuelle de ratifier la résolution.

Certifiée, copie conforme



Christian Hébert, président
UPA de Portneuf